

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE DE LIGRON



Tél. : 02.43.45.72.07.

Adresse mail : mairieligron72@wanadoo.fr

**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal sommaire de la Séance du dix-huit juillet 2022 à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sur la convocation de Monsieur Jean-Christophe PREVOST, le 1<sup>er</sup> adjoint, pour le Maire empêché.

Monsieur PREVOST JC ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Étaient présents : Mrs., Mme, PRÉVOST, MANCEAU, BOURGEOIS, BRUNET, FERRAND, DAGUENET, GEORGET, PORTIER.

Étaient excusés : M. BIAUD, le maire empêché, Mme CHANTEAU ayant donné pouvoir à M. PREVOST, M. MARTIN, Mme SIMON ayant donné pouvoir à M. MANCEAU.

Était absent : M. JANVRIN

Monsieur PREVOST JC ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. M. BRUNET est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour : 1- Approbation des préconisations de la commission d'appel d'offre, 2- Travaux de sécurisation collecteur école, 3- Diagnostics avant travaux projet aménagement cœur de bourg, 4- Demande de subvention exceptionnelle SMLH 5- 6-Rapports SPANC et OM de la CCPF, 7-Convention de transfert de gestion partielle de l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire, 8-Présentation de la réforme des règles de publicité

Questions diverses : 9-Fermeture de la trésorerie de la Flèche au 1<sup>er</sup> septembre 2022

Monsieur PREVOST JC soumet au vote le procès-verbal du 21 avril 2022 qui n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**DÉLIBÉRATIONS**

**1-N°27/2022 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ - AMÉNAGEMENT CŒUR DE BOURG**

Monsieur PREVOST Jean-Christophe, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le marché de travaux aménagement cœur de bourg a été lancé par la collectivité sous forme d'une procédure adaptée.

Une consultation a été lancée le 20 mai 2022 pour une remise des offres fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 18h00.

La consultation comprenait 13 lots :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offre, après en avoir délibéré :

- ⊙ DÉCIDE de retenir les entreprises citées ci-dessus
- ⊙ CHARGE de relancer une consultation pour le lot infructueux lot n° 7

**2-N°28/2022 : TRAVAUX DE SÉCURISATION COLLECTEUR DEVANT ECOLE**

Le Conseil Municipal,

- ◆ APPROUVE le devis de l'entreprise SASU TRUDELLE Mickaël.

**3-N°29/2022 : DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX PROJET AMÉNAGEMENT CŒUR DE BOURG.**

Le Conseil Municipal,

- ◆ APPROUVE le devis de l'entreprise DESMARES EXPERTISES.

**4-N°30/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SMLH**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- ◆ DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à la SMLH

**5-N°31/2022 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – ANNEE 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- ⊕ PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

**6-N°32/2022 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ;

- ⊕ PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**7-N°33/2022 – CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION PARTIELLE DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FAUCHAGE, ELAGAGE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- ⊙ ADOPTE la convention

**INFORMATIONS :**

**8-PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DES RÈGLES DE PUBLICITÉ :**

A défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes concernés par la réforme seront obligatoirement publiés par voie électronique.

**QUESTIONS DIVERSES**

**9-FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LA FLECHE :**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la comptabilité de la commune sera gérée par le service de gestion comptable de Sablé sur Sarthe.

Séance levée à 22h15

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
JC PRÉVOST  
Pour le Maire empêché,

Secrétaire de séance,  
M. BRUNET Yannick

